



Commission sportive (C.D. 89 de basket-ball)

Procès-verbal - **PV n°3** - 2008/2009

Lundi 22 décembre 2008 à 19h30 à Auxerre (maison des sports)

Membres présents : DARLOT Jean-Pierre, THELEMAQUE Didier

Membres excusés : BOUDART Marie-Claude, CHANAMBEAU Sylvie, CHAXEL Gilles, DASSY Valérie, DUPAS Claudine, LECOT Reynald, GENETE Jean-Luc, TAFFINEAU Didier

Membres absents : BERNARD Didier, BLOT Frédéric, BROUILLARD Sylvain, CAVELIER Jacky, CORNEZ Jean Jacques, PIETE Eric, SIMON Francine, RIBAUCCOURT Véronique

1 – Sanctions financière suite au PV n° 2 du 18 novembre 2008

Les doubles des feuilles de matchs du club de P. PONT en PNF, comme l'exige le règlement sportif, n'ont pas été fournis à la date du 22/12/2008.

Amende financière de 8.00 € par semaine de retard soit 5 semaines à ce jour = 40.00 €

L'amande reste active jusqu'à la fin des matches aller du championnat PNF, tant que les feuilles ne sont pas transmises au Comité.

Match perdu par forfait pour les ¼ de finale du Trophée de l'Yonne en Séniors Féminines à
- **P. PONT amende financière de 75.00 €**

Match perdu par forfait en Séniors Féminines, 2 joueuses brulées de P. PONT ont participé à 2 rencontres (voir PV n° 2 du 18/11/2008)

- **P. PONT amende financière de 75.00 € x 2 = 150.00 €**

Match perdu par pénalité en Cadets de Sentinelle de BRIENON pour avoir fait jouer un joueur non qualifié à la date du match

- **Sentinelle de BRIENON amende financière de 45.00 €**

Match perdu par pénalité en Minimes Garçons pour l' US VILLENEUVE pour avoir fait jouer un joueur non qualifié à la date du match

- **US VILLENEUVE amende financière de 45.00 €.**

2- Matchs du championnat Minimes Filles 89 / 58

Nous avons reçu un courrier de CA ST GEORGES en Minimes Filles sur le déroulement d'une rencontre entre EBFN et CA ST Georges le 29/11/2008.

Le Président de la Commission Sportive a transmis une copie de ce courrier à la commission sportive de la Nièvre pour information et réponse.

La Présidente de la Commission Sportive du CD 58 mène son enquête. A ce jour nous n'avons pas de réponse.

3 – Disqualification de joueur

Le Joueur **DAVIT JAVAKHISHVILI n° licence H901429** licencié au club de FR AUGY-VAUX 2 n'est plus qualifié depuis le 31/10/2008 (carte de séjour périmée)

4 – Matchs Poussins - Poussines Compétiteur - REGLEMENT A RESPECTER

Une réflexion de la part d'un club a été faite sur la composition des équipes poussines et le nombre de joueur pouvant participé à une rencontre dans la catégorie Poussins – Poussines Compétiteur comme pour la rencontre P. PONT contre AVALLON BC en poussines.

Affaire à traiter en commun avec la Commission Mini-basket et la Commission Sportive :

Réponse de la commission sportive :

Dans la formule d'engagement « compétiteur poussines » seul des filles peuvent jouer.

Si l'équipe est mixte, elle est **obligatoirement** inscrite en compétiteur poussins

Le non respect de cette règle implique « matchs perdus » pour le club qui n'en tient pas compte.

Le nombre maximum d'enfants à inscrire en jeu pour une rencontre est de **8 enfants maximum** avec possibilité de changer de joueur à chaque nouvelle rencontre.

5 – Championnat benjamines

- En première phase du championnat Benjamines le club de Pont sur Yonne (hors championnat) aurait joué des matches avec au moins 12 filles dont 4 minimes et 10 filles seulement inscrites sur la feuille de marque.

Après vérification sur le listing des licenciés, à ce jour le club de Pont sur Yonne comptabilise en catégorie Minimes Filles 5 éléments et en catégorie Benjamines 9 éléments. (total 14 joueuses).

Solution proposée par la commission sportive (à entériner) :

Réintégrer P. PONT en championnat Minimes Filles 89/58 et que le reste des Benjamines joue la deuxième phase du championnat benjamines (soit deux équipes de 7 filles).

- Le club de CA ST GEORGES demande à inscrire une équipe dans le championnat Benjamines 2^{ème} phase.

Accord de la commission sportive et modification du calendrier Benjamines passage de 4 à 5 équipes avec un exempt.

- En cas de défection du championnat Benjamines Région , le club de l'USC MONETEAU demande à être intégré dans le championnat Minimes Filles 89/58 à la place de l'exempt.

- Le Club d'AVALLON BC demande à être intégré au championnat Benjamines département à la place de l'exempt (pas de réponse de la LBBB à ce jour).

Décision de la commission sportive :

En attente de la réponse de la Ligue pour ce championnat Benjamines .Régional.

Accord sur le principe pour les deux clubs si le championnat régional ne se fait pas.

- Le Club de l'USC Monéteau se chargera de rattraper les matchs en retard

- Le club d'Avallon BC intègre le championnat Benjamines département à la place de l'exempt.

6 – Coupes et Trophées de L'Yonne

- COUPE DE L'YONNE JEUNES**

¼ de finale BENJAMINS le 17/01/2009

- BM5 US SEIGNELAY

- AS TONNERRE

- BM6 CA ST GEORGES

- P. PONT

½ FINALE le 7 mars 2009

- BM 7 -VAINQUEUR BM5 (+10)

- US JOIGNY

- BM 8 -VAINQUEUR BM6 (+10)

- EL SENS PARON

FINALE le 1^{er} mai 2009

- VAINQUEUR BM7

- VAINQUEUR BM8

1/2 finale BENJAMINES le 18/04/2009

- BF 1 3ème du championnat (+10) - USC MONETEAU
- BF2 1ère département - 2ème département

FINALE le 1er mai 2009

- VAINQUEUR BF1
- VAINQUEUR BF2

1/4 de finale MINIMES MASCULINS le 17/01/2009

1/4 FINALE le 17 janvier 2008

- MM3- US JOIGNY
- MM4- AVALLON BC
- MM5- FR AUGY-VAUX 1
- P. PONT
- FR AUGY – VAUX 2
- EL SENS PARON

1/2 FINALE le 14 mars 2009

- MM6- VAINQUEUR MM4
- MM7- VAINQUEUR MM5
- CA ST GEORGES
- VAINQUEUR MM3

FINALE le 1er mai 2009

- VAINQUEUR MM6
- VAINQUEUR MM7

1/4 de finale MINIMES FILLES le 17/01/2009

- MF1 CA ST GEORGES
- MF2 BC VERMENTON
- SENTINELLE DE BRIENON
- EL SENS PARON B

1/2 FINALE le 28 mars 2009

- MF3-VAINQUEUR MF1 (+10)
- MF4-VAINQUEUR MF2 (+10)
- US JOIGNY
- USC MONETEAU

FINALE le 1er mai 2009

- VAINQUEUR MF3
- VAINQUEUR MF4

• **TROPHEE DE L'YONNE**

1/2 finale SENIORS MASCULINS le 07/02/2009

- 8 FR AUGY-VAUX 1
- 9 STADE AUXERRE
- EL SENS PARON 1
- EL SENS PARON 3

FINALE le 1er mai 2009

1/2 finale SENIORS FEMININES le 24/ 01/2009

- 15 US JOIGNY
- 16 BC VERMENTON
- CA ST GEORGES
- USC MONETEAU 3

FINALE le 1er mai 2009

En coupe Minimes Masculins les clubs de BC VERMENTON et P. PONT (en commun accord) ont demandé un report de la rencontre du 20/12/2008 à la date du 24/01/2009

Réponse de la Commission sportive :

Le tour suivant étant programmé le 17 janvier 2009 le Président de la commission les a prévenus de l'impossibilité de ce report.

Si le match n'est pas joué avant la date du 17 janvier le match sera perdu pour les deux clubs plus une amende financière de 45 € aux deux clubs. Les deux clubs seront éliminés de la Coupe de l'Yonne. catégorie Minimes Masculins.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion s'est terminée à 20H.30

Le Président de la commission sportive,
Didier THELEMAQUE